



Pour diffusion immédiate : 15/07/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À
POURSUIVRE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE SERVICES BANCAIRES
ABORDABLES DANS L'ÉTAT DE NEW YORK**

La disposition législative (S.9348/A.8292) ordonne au département des Services financiers de mener une étude sur les frais de découvert

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui la disposition législative (S.9348/A.8292) ordonnant à la surintendante du département des Services financiers de mener une étude sur les frais de découvert bancaire dans l'État de New York. Le rapport apportera un éclairage sur les actions continues de l'État pour s'attaquer aux frais financiers excessifs et aider les habitants de New York à faibles revenus à accéder à des options bancaires abordables qui protègent et font fructifier l'épargne durement gagnée.

« Alors que les New-Yorkaises et New-Yorkais se rétablissent des douleurs économiques de la pandémie, il est essentiel que nous fassions tout notre possible pour accroître l'accès à des services bancaires abordables », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette disposition législative contribuera à garantir que chaque habitant de New York ait accès à des services bancaires à faible coût pour gérer et sécuriser ses besoins, quel que soit son lieu de résidence. »

La surintendante des services financiers, Adrienne A Harris, a déclaré : « Je félicite la gouverneure Hochul et l'Assemblée législative d'avoir promulgué cette disposition législative et de poursuivre l'engagement de New York à mettre des produits et services bancaires abordables à la disposition des communautés mal desservies, notamment les personnes à revenu faible ou modéré, les immigrants et les personnes de couleur. Le DFS continuera de prendre toutes les mesures possibles pour construire un système financier équitable et transparent pour tous les habitants de New York. »

Cette loi ordonne au DFS de mener une étude sur les frais de découvert dans l'État de New York et d'examiner :

- Le montant total des frais de découvert payés à New York.
- La répartition géographique de ces frais.
- Si certaines communautés ont des taux élevés de frais de découvert et la raison possible de ces taux élevés.

- Le pourcentage de frais de découvert réduit du fait d'une négociation directe ou indirecte.
- La façon dont les institutions divulguent les droits des consommateurs en matière de négociation des frais.

Le sénateur d'État James Sanders Jr. a déclaré : « Les frais de découvert coûtent des millions de dollars par an aux habitants de New York. Les résidents à faible revenu ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Cette disposition législative nous aidera à comprendre l'impact réel des frais de découvert afin que nous puissions trouver des moyens de résoudre le problème. »

Patricia Fahy, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Beaucoup trop de New-Yorkais, en particulier celles et ceux qui ont de faibles revenus et les personnes issues de communautés défavorisées, sont aux prises avec des frais de découvert abusifs qui constituent des obstacles à la stabilité financière personnelle. Les Américains ont payé un total impressionnant de 15,5 milliards de dollars en frais et coûts de découvert rien que pour l'année 2019. En demandant au département des Services financiers d'étudier les frais de découvert et leur impact sur les New-Yorkais, nous aurons une idée plus claire de la meilleure façon d'alléger ce fardeau financier croissant pour les habitants de New York et leurs finances. Je remercie la gouverneure Kathy Hochul d'avoir promulgué cet important projet de loi, ainsi que le département des Services financiers pour les mesures qu'il a déjà prises dans ce domaine. »

Cette loi, ainsi que l'étude et le rapport de conclusions qui en résulteront, viendront compléter l'engagement permanent de la gouverneure Hochul à lutter contre les pratiques onéreuses, opaques et abusives en matière de frais. Plus tôt cette semaine, la gouverneure a demandé au DFS d'émettre des [orientations](#) à l'intention des banques, des coopératives de crédit et des autres institutions de dépôt réglementées à New York, afin de les avertir qu'ils doivent éviter les pratiques suivantes :

- Autoriser les transactions positives, régler les transactions négatives : facturer aux consommateurs des frais de découvert même si ceux-ci avaient un solde de compte positif suffisant pour couvrir la transaction lorsqu'elle a été autorisée par l'institution.
- Doublement des frais découlant de transferts inutiles de protection contre les découverts : facturer des frais aux consommateurs pour un transfert de « protection contre les découverts » à partir d'un autre compte du consommateur dont le montant est insuffisant pour éviter un découvert, ce qui fait que le consommateur doit payer à la fois des frais de découvert et des frais pour le transfert de « protection contre les découverts ».
- Frais de représentation : facturer à un consommateur plus d'une fois des frais de chèque sans provision pour la même transaction refusée, sans divulguer les informations adéquates, lorsque le commerçant présente à nouveau la même transaction à l'institution bancaire lors d'une deuxième ou troisième tentative de recouvrement des fonds.

La signature du projet de loi d'aujourd'hui fait également suite aux [orientations](#) d'avril dernier encourageant les banques réglementées par l'État à proposer des comptes certifiés « Bank On » pour répondre aux exigences de l'État en matière de services bancaires abordables. Les comptes « Bank On » éliminent les frais de découvert et sont essentiels pour attirer les personnes issues de communautés mal desservies dans le système bancaire.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418